

CONDITION d'emploi pour le recrutement d'un Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Chef-Lieu et Inspecteur Départemental Adjoint.

Le Maire donne lecture de la lettre du Capitaine PIERROT, Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Réunion.

Monsieur le Maire,

Suite à notre dernier entretien, ainsi qu'à la conférence qui s'était tenue dans le Cabinet de Monsieur BOLOTTE, en vue de l'organisation des services de protection contre l'incendie, j'ai l'honneur de vous rendre compte que je me suis mis en rapport avec Monsieur Charles GAUDY, ex sous-officier du Régiment des Sapeurs-Pompiers, qui est actuellement chef des services de sécurité de la Manufacture Française de Saint-Etienne. Ce dernier m'a fait savoir que sa position n'avait pas changé et qu'il était, comme précédemment, toujours volontaire pour venir à la Réunion.

Il y aurait donc lieu d'étudier tant les modalités du contrat que les conditions d'emploi à la Réunion. Bien que l'intéressé n'ait pas les titres pour faire les fonctions d'Inspecteur Départemental, il pourrait être, ainsi que cela se fait en de nombreuses villes de Métropole, commandant du Corps de Sapeurs-Pompiers du Chef-Lieu et Inspecteur Départemental Adjoint.

Il vous appartient donc de régler la position administrative et financière de l'intéressé avec les services compétents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mon entier dévouement./.

Signé: PIERROT.

LE MAIRE. - Je vous signale que nous avons, à notre budget une participation extrêmement importante pour la protection civile: 846.470 Fr.

Messieurs, si vous acceptez ce recrutement, je vous demanderai de bien vouloir prendre à notre charge les frais de voyage de M. GAUDY et de sa famille.

Après échange de vues, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

Le MAIRE. - Je sais à l'occasion de ce rapport pour protester contre une information parue dans le journal "LE PROGRES". En effet ce Journal a osé écrire que lors du dernier sinistre, rue Labourdennais, l'incendie a été éteint par deux personnes et que les pompiers eux n'ont rien fait. C'est tout simplement ridicule, mais c'est également odieux.

M. MANES. - Je puis affirmer que le Service des Pompes a agi dans les meilleurs délais et que les pompiers ont parfaitement rempli leur mission.

LE MAIRE. - Je demande donc au Conseil Municipal de protester contre une telle information et de reconnaître que le Corps des Sapeurs-Pompiers s'est montré à la hauteur de la tâche qui lui était confiée.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition du Maire.